



du PS-Eau

## Programme Solidarité Eau

Réseau de partenaires pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les Pays du Sud.

*Christophe Brossé, Chargé de mission sur le Programme Méditerranée*

# Genre et Eau en France

*Etude du Ps-Eau dans le cadre du programme de recherche-  
action GEWAMED (Genre et Eau en Méditerranée)*



Etude réalisée par Claire GAILLARDOU,

*DESS Coopération Internationale et Développement sous la direction d'Elisabeth HOFMANN, coordinatrice du réseau Genre en Action, Responsable du parcours*

*Coopération Internationale et Développement.*

<b>1</b>	<b><i>L'approche genre, une entrée essentielle dans les politiques publiques de l'eau</i></b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b><i>Différence en termes de consommation</i></b>	<b>8</b>
2.1	La consommation de l'eau de boisson	8
2.2	Une consommation différente selon les sexes pour les métiers agricoles ?	9
	La consommation d'eau pour l'agriculture en France représente une part importante de la consommation totale, environ 70% pour le CEMAGREF en 2007. C'est pourquoi, nous avons ici essayé de voir quels étaient les acteurs du secteur agricole en France, et si les femmes y occupaient une part importante.	9
	Selon les chiffres de la Confédération Paysanne, il y avait en 2003, dans les exploitations professionnelles françaises, 290 000 femmes actives et 590 000 hommes* avec des écarts de responsabilités flagrants :	10
2.3	Femmes rurales, « actrices actives » du développement dans le secteur de l'eau	11
<b>3</b>	<b><i>La nécessité de prendre en compte une sexo-specificité féminine : l'exemple de la pollution induite par les contraceptifs</i></b>	<b>12</b>
3.1	Un traitement difficile et partiel des eaux contenant des résidus de pilules contraceptives	12
3.2	Conséquences : la féminisation des poissons de rivière	13
3.3	La prise en compte de l'approche genre : un « plus » dans l'appréhension des pollutions de l'eau	14
<b>4</b>	<b><i>Les femmes dans les métiers de l'eau</i></b>	<b>15</b>
4.1	Efforts législatifs et institutionnels pour une parité dans les métiers de l'eau	15
4.2	Une réalité qui témoigne de la surreprésentation masculine	19
4.3	La formation	22
<b>5</b>	<b><i>Vers une « nouvelle culture de l'eau » ?</i></b>	<b>24</b>
5.1	Engagements internationaux de la France, pris sur la question genre et eau :	25
5.2	Création d'outils français d'intégration du genre dans la gestion de l'eau :	27
<b>6</b>	<b><i>En guise de conclusion...</i></b>	<b>31</b>
<b>7</b>	<b><i>BIBLIOGRAPHIE</i></b>	<b>33</b>

# 1 L'approche genre, une entrée essentielle dans les politiques publiques de l'eau

L'approche genre permet de mettre en avant les différences de la socialisation entre les femmes et les hommes et de mieux comprendre les rôles attribués pour chaque sexe. Il s'agit de comprendre la logique genrée qui forme les relations entre les sexes et informe les politiques publiques et privées en matière de gestion de l'eau.

Comme toutes les politiques publiques, la gestion de l'eau a, d'une façon explicite, distingué le féminin du masculin, et structuré les actions de chacun des deux sexes. En mettant l'accent sur les problèmes à résoudre et sur les cibles à atteindre, les politiques publiques, globales comme sectorielles, ont souvent renforcé des comportements et des identités « genrées »<sup>1</sup>. On a vu des décideurs opérer des distinctions importantes entre les politiques qui ciblèrent les hommes et celles qui s'adressaient aux femmes.

Afin de mettre en place, des interventions qui soient cohérentes, égalitaires et inscrites dans le long terme, il est essentiel de prendre en compte les outils de l'approche genre pour appréhender la gestion de l'eau en France.

Tout d'abord, il s'agit de décrire les rapports de pouvoirs inégaux qui régissent la consommation de l'eau et l'accès aux métiers de l'eau. Différents secteurs liés à l'eau doivent être dégagés en fonction de cette approche : consommation domestique, formation des jeunes, types d'agriculture, pollution, parité et hiérarchie dans la profession des métiers de l'eau, et contribution des études de genre à une nouvelle vision de la gestion de l'eau.

Les projets dans le domaine de la gestion de l'eau sont aujourd'hui pensés comme devant répondre « à la demande » (GDE<sup>2</sup>). Suivant cette approche, la demande se négocie dans des processus de consultation ouverts à divers groupes et secteurs. Il faut mettre en évidence la place des femmes dans ces instances de prise de décision. En effet, les formations

---

<sup>1</sup> DANDURAND, et alii, « Le Genre des politiques publiques : constats et actions », dans *Lien Social et Politiques*, n°47, 2002.

<sup>2</sup> La GDE, Gestion de la Demande en Eau, consiste en l'ensemble des interventions et systèmes d'organisation que les sociétés et leurs gouvernements peuvent mettre en œuvre pour accroître les efficacités techniques, sociales, économiques, institutionnelles et environnementales dans la gestion de l'eau.

et le contexte professionnels liés aux métiers de l'eau peuvent orienter la place des femmes dans ce processus. Si les métiers de l'eau, traditionnellement masculins, tentent de se féminiser, l'atmosphère professionnelle peut dissuader les femmes de prendre publiquement une position. En effet, de manière générale, les hommes contrôlent davantage les processus budgétaire et prennent les décisions en matière de planification. Il est donc indispensable, pour que ces processus de décision aient une qualité démocratique, de considérer l'expérience différenciée des hommes et des femmes.

Le modèle de gestion intégré des ressources en eau repose sur des bases définies à Dublin en 1992<sup>3</sup> et reproduites sous des termes analogues depuis 15 ans dans la plupart des conférences sur l'eau. Il comporte plusieurs principes concernant notamment l'unité de la ressource et sa gestion mais en ce qui concerne les études de genre ce qui nous intéresse ici est le troisième principe, qui centre les questions sociales sur les femmes en particulier.

Le troisième principe s'intéresse donc aux femmes qui jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation des eaux. Il fait écho au fait que les arrangements institutionnels tiennent rarement compte du rôle primordial des femmes comme utilisatrices de l'eau et gardiennes du milieu vivant.

Cependant, si les questions relatives à l'accès à l'eau pour les femmes sont évidemment de grande importance, l'accent insistant depuis 15 ans dans ce domaine a occulté l'ensemble des questions sociales de la gestion de l'eau.

Selon Thierry RUF et Marie-Jeanne VALONY, chercheurs à l'IRD<sup>4</sup> ; « les femmes ont ainsi toujours beaucoup de mal à trouver une place entre des instances anciennes qui les ignorent en partie et des instances nouvelles dont la légitimité et la capacité d'action sont faibles ».

Nous allons ici analyser la nécessité de ces réformes et leur adaptation aux territoires et aux politiques françaises.

---

<sup>3</sup> Cf. Déclaration de la Conférence Internationale sur l'eau et l'environnement de Dublin, en 1992.

<sup>4</sup> RUF, Thierry, VALONY, Marie-Jeanne, Les contradictions de la gestion intégrée des ressources en eau dans l'agriculture irriguées méditerranéenne, Cahier d'étude et de recherches francophones/agriculture. Volume 16, numéro 4, 294-300, juillet aout 2007, Synthèse, Institut de recherche pour le développement (IRD), Montpellier.

Tout d'abord, il est intéressant de rappeler brièvement la situation française des ressources en eau.

La France est divisée en six grands bassins versants (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie)<sup>5</sup> : leurs frontières correspondent aux "lignes de partage des eaux"<sup>6</sup>. Dans chaque bassin, toutes les eaux reçues suivent une pente commune vers la même mer. À chacun correspond, depuis 1965, une Agence de l'eau. La gestion des ressources en eau de surface et souterraine est considérée en France comme un « patrimoine commun de la nation ».



La spécificité française dans ce domaine est de définir la politique de l'eau de façon partenariale entre l'Etat, l'ensemble des collectivités territoriales et les usagers, associés à chaque niveau, car il s'agit d'organiser une gestion globale de la ressource, optimisant la satisfaction de tous les besoins, dans le respect des écosystèmes aquatiques.

La concertation est institutionnalisée à trois niveaux :

-Au niveau national avec le Comité National de l'eau, qui réunit les représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat ainsi que des grandes institutions et fédérations nationales concernées. Il est consulté sur les orientations de la politique nationale de l'Eau et notamment sur les projets de textes législatifs et réglementaires.

-Au niveau de chacune des six grandes circonscriptions de bassin, à l'aide des Comités de bassin.

<sup>5</sup> Cf. Carte 1.

<sup>6</sup> La ligne de partage des eaux désigne la limite géographique naturelle entre deux bassins versants : de chaque côté de cette ligne, les eaux s'écoulent dans des directions différentes. Elle ne correspond pas obligatoirement aux lignes de crêtes . Certaines couches géologiques peuvent en effet diriger l'eau dans une vallée différente de celle où la pluie est tombée.

-Au niveau des affluents et des sous-bassins, correspondant à une unité hydrographique ou à un aquifère.<sup>7</sup>

La fourniture d'eau potable à la population française représente environ 6 milliards de m<sup>3</sup> par an. Le chiffre atteint 32 milliards de m<sup>3</sup> par an si l'on y ajoute l'eau utilisée, en France, pour l'agriculture, l'industrie et la production d'énergie<sup>8</sup>, ce qui est encore assez modéré.

Globalement, donc, on peut dire que la France ne manque pas d'eau. Les besoins annuels sont estimés à 16 milliards de m<sup>3</sup> répartis en trois composantes d'égale importance : la fourniture d'eau potable à la population, l'arrosage ou l'irrigation agricole, et l'industrie (hors production d'énergie). Face à ces besoins, la France dispose de ressources potentielles très importantes : les précipitations annuelles représentent 440 milliards de m<sup>3</sup>, le stock mobilisable d'eaux souterraines est estimé à 2.000 milliards de m<sup>3</sup>, et les 270.000 km de cours d'eau ont un débit de 170 milliards de m<sup>3</sup> par an.

Les besoins peuvent donc être satisfaits sans inquiétude, même si localement ou temporairement, un déficit d'eau peut apparaître. L'eau utilisée pour produire de l'eau potable vient à 63 % d'eaux souterraines et à 37 % d'eaux dites superficielles, issues des cours d'eau ou des lacs. Ces deux sources sont alimentées directement par l'eau de pluie participant ainsi au cycle de l'eau. L'eau, au cours de son parcours dans le sol ou dans les rivières, se charge de différents polluants d'origine naturelle et/ou d'origine humaine qui devraient être traités ou éliminés avant que l'eau ne soit distribuée à la population. La qualité des eaux, et d'une façon générale, des milieux aquatiques, doit être évaluée aujourd'hui dans le contexte de la directive cadre européenne du 23 octobre 2000 qui impose une révision profonde de la méthode d'analyse et des objectifs de qualité attendus, avec une échéance pour 2015.

Après ce bilan des ressources françaises, il s'agit de voir en quoi l'approche transversale du genre, et sa prise en compte dans l'accès et la conservation de l'eau en France, peuvent elles permettre une optimisation de l'utilisation et du suivi de l'eau, dans une perspective de développement soutenable de l'ensemble de la filière ?

---

<sup>7</sup> Cf. synthèse sur la gestion française de l'eau, sur le site du Réseau International des Organismes de Bassin, [www.riob.org](http://www.riob.org).

<sup>8</sup> Selon des estimations du ministère de l'Environnement de 1999-2000.

Pour nous permettre d'y répondre nous dégagerons au cours de cette analyse, trois problématiques sous-jacentes :

- Pourquoi les femmes, pourtant consommatrices légèrement majoritaires, ne sont que rarement associées à la gestion et au processus décisionnel du secteur de l'eau ?

- Les politiques de l'eau ont-elles évitées la stéréotypisation des rôles des hommes et des femmes ?

- La privatisation du secteur de l'eau est elle une menace pour une gestion égalitaire des ressources ?

## **2 Différence en termes de consommation**

Les chiffres de la consommation de l'eau en France :

En France, 34 milliards de mètres cubes environ sont prélevés chaque années dont : 19,1 milliards de m<sup>3</sup> pour la production d'électricité, 6 milliards de m<sup>3</sup> pour l'eau potable, 4,8 milliards de m<sup>3</sup> pour l'irrigation, 3,6 milliards de m<sup>3</sup> pour l'industrie<sup>9</sup>.

La consommation en eau en France, est-elle différente selon le sexe?

### **2.1 La consommation de l'eau de boisson**

Il est encore très difficile d'accéder à des données de consommation d'eau qui prennent en compte les sexes, cependant en termes de consommation nous avons pu accéder aux données sur l'eau du robinet pour la boisson et l'eau en bouteille.

En ce qui concerne la consommation en eau du robinet pour la boisson en France métropolitaine, nous avons utilisée les données de l'enquête alimentaire INCA1 (1999)<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Cf. Chiffres du ministère de l'écologie actualisés le 16 Mai 2007, [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

<sup>10</sup> L'enquête individuelle et nationale sur les consommations alimentaires (INCA1), menée en 1999 sur un échantillon de 3 000 individus représentatifs de la population française, constitue la seule source d'ampleur nationale sur la consommation d'eau du robinet pour la boisson.

**Tableau 1.** Proportion de non-consommateurs d'eau du robinet non chauffée en fonction du sexe :

Sexe	Moins de 40 ans		40 ans et plus		Population totale	
	<i>Effectif</i>	%	<i>Effectif</i>	%	<i>Effectif</i>	%
Hommes	475	24	363	46	838	33
<b>Femmes</b>	<b>572</b>	<b>22</b>	<b>399</b>	<b>36</b>	<b>971</b>	<b>28</b>

*Source* : Auteur, d'après les données de l'enquête alimentaire INCA1.

Au vu de ce tableau, on peut voir qu'au niveau de la population totale de non-consommateurs d'eau du robinet, la différence entre sexes est très peu significative. En effet on constate une différence de 5 point entre hommes et femmes, légèrement donc à l'avantage des hommes. Ce chiffre est un peu plus significatif en ce qui concerne la tranche d'âge des 40 ans et plus, puisque on peut voir que les femmes devancent les hommes dans la consommation d'eau du robinet de 10 points.

Ce chiffre peut s'expliquer par la différence en terme de masse corporelle qui varie selon les sexes et ne nécessite pas la même consommation d'eau.

Malgré ces légers écarts, on ne peut réellement au vu de ces données parler de différences en terme de consommation d'eau par sexes. Nous allons donc à présent nous intéresser aux différences sexuées en terme de sensibilisation à la préservation de l'eau comme ressource, qui sont souvent présentée par la littérature, notamment dans le développement, comme d'avantage significatives.

## 2.2 Une consommation différente selon les sexes pour les métiers agricoles ?

La consommation d'eau pour l'agriculture en France représente une part importante de la consommation totale, environ 70% pour le CEMAGREF<sup>11</sup> en 2007. C'est pourquoi, nous avons ici essayé de voir quels étaient les acteurs du secteur agricole en France, et si les femmes y occupaient une part importante.

<sup>11</sup> CEMAGREF : Institut de Recherche pour l'Ingénierie de l'Agriculture et de l'Environnement.

Selon les chiffres de la Confédération Paysanne<sup>12</sup>, il y avait en 2003, dans les exploitations professionnelles françaises, 290 000 femmes actives et 590 000 hommes\* avec des écarts de responsabilités flagrants :

- 62 % des hommes sont exploitants et 19 % salariés.
- 37 % des femmes sont chefs d'exploitation ou co-exploitantes et 14 % sont salariées. Parmi les autres, 40 % ont le statut de « conjointe non salariée » qui leur ouvre des droits très limités.

Comme dans d'autres secteurs, les femmes sont les premières à payer les pots cassés : en quinze ans, le nombre de paysannes a été divisé par deux, alors que le nombre de paysans ne diminuait que d'un tiers.

Les salariées deviennent plus nombreuses :

- 33 000 en 2003 soit 12 000 de plus qu'en 1998 (sur la même période, le nombre d'hommes salariés en agriculture est resté stable à 113 000)<sup>13</sup>. Cette progression est l'effet du développement de statuts d'entreprise qui favorisent le salariat des femmes.
- Les femmes ont des emplois moins qualifiés : ouvrières plus que de techniciennes, elles travaillent dans les secteurs viticoles, horticoles et maraîchage essentiellement.
- Elles sont plus souvent à temps partiel que les hommes, avec des situations plus précaires.

On peut ajouter à cela que, dans un couple, les jeunes femmes ont de plus en plus une activité professionnelle en dehors de l'exploitation : dans 75 % des exploitations, les femmes n'ont aucune activité agricole.

---

<sup>12</sup> La Confédération paysanne est un syndicat agricole français. Elle est membre de la Coordination paysanne européenne et de Via Campesina.

<sup>13</sup> D'après : Rose-Marie Lagrave, 1983, Les agricultrices en France. Un bilan critique des recherches, *Études rurales*, Agriculture et condition des femmes.

Les conséquences de ces inégalités de traitement en agriculture se répercutent, au moment de la cessation de l'activité professionnelle, sur le montant des retraites. D'après les chiffres de la Mutualité sociale agricole, le montant moyen des retraites allouées aux hommes est de 31 % supérieur à celui des femmes. Deux fois plus de femmes que d'hommes ne bénéficient que du «minimum vieillesse». Par ailleurs, le montant de ce minimum est encore plus faible (-20 % environ) pour les femmes, puisqu'elles ne le perçoivent, le plus souvent, en tant que second actif de l'exploitation.

Pourtant, il est reconnu à l'échelle globale, que les femmes sont les principaux producteurs et fournisseurs d'aliments du monde et jouent un rôle croissant dans le domaine de l'agriculture, notamment en raison de la migration des hommes, depuis les zones rurales vers les centres urbains. Pourtant, les femmes sont souvent sous-estimées dans les stratégies de gestion. La division de la main-d'œuvre agricole entre les femmes et les hommes tend à confiner les femmes dans le rôle de producteur pour les besoins du ménage: peu payées et peu différenciées dans les statistiques.

De plus, il a été démontré que les femmes obtiennent souvent de meilleurs résultats grâce à leur travail consciencieux et à l'attention qu'elles prêtent à une gestion soignée. Bien trop souvent, elles ne se voient pas accorder autant de moyens que les hommes, et de nombreuses études internationales conviennent que les économies nationales pourraient nettement progresser si les politiques permettaient aux femmes de contribuer davantage à la gestion de l'eau nécessaire à la production agricole, tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

Cependant, devant le manque en France d'informations actuelles sexuées sur la consommation et la préservation des ressources en eau, de grands efforts sont encore à faire dans ce domaine.

### **2.3 Femmes rurales, « actrices actives » du développement dans le secteur de l'eau**

Au cœur des paradoxes, les femmes rurales en France se retrouvent pourtant « au cœur d'une triple révolution: des mœurs (maîtrise de plus en plus généralisée de la fécondité), des emplois (passage d'une économie de produits à une économie de services offrant des chances

de plus en plus grandes aux femmes) et de l'éducation. »<sup>14</sup>. Elles appartiennent aux groupes sociaux «porteurs d'innovations ou de changements», mais en même temps elles restent vulnérables (Loriaux 1991: 290). Les femmes rurales françaises aujourd'hui sont loin d'être toutes agricultrices, la diversité de leur population reflète les évolutions de la société française : révolution agricole et néo-ruralité principalement.

### **3 La nécessité de prendre en compte une sexo-spécificité féminine : l'exemple de la pollution induite par les contraceptifs**

Nous allons à présent voir en quoi l'approche genre peut être pertinente lorsqu'elle permet par une recherche précise des sexo-spécificités de mettre en avant les contraintes, intérêts et besoins spécifiques des femmes et des hommes respectivement.

Il s'agit ici de la pollution engendrée par la prise de contraceptifs féminins, une spécificité féminine, bien que la maîtrise de la fécondité concerne dans la majorité des cas les couples plus que les femmes spécifiquement.

Il ne s'agit pas ici de relever un « problème » causé par les femmes, la pollution causée par les contraceptifs étant très marginale en comparaison avec les autres, mais plutôt de voir en quoi la recherche de sexo-spécificités de manière transversale peut être enrichissante pour une meilleure prise en compte des spécificités et intérêts de chacun.

#### **3.1 Un traitement difficile et partiel des eaux contenant des résidus de pilules contraceptives**

Les médicaments absorbés laissent des traces dans les urines. De plus, 74,6 % des femmes de 20 à 44 ans utilisent un moyen de contraception et 45,4 % de ces femmes prennent

---

<sup>14</sup> D'après SEMBLAT Marie-Lise, Docteur en géographie, professeur au Collège coopératif de Paris, présidente du réseau ASTER (Actrices Sociales de Territoires Européens Ruraux), Européennes : « actrices-actives » de développement rural. Structuration de nouveaux groupes de femmes, article publié dans la revue Reflets—Vol. 3, no 2, automne 1997.

la pilule<sup>15</sup>. D'après ces données, environ 3 510 120 femmes utilisent la pilule et évacuent des molécules d'œstrogène par leur urine.

Or, la réglementation sur le traitement des eaux n'a jamais pris en compte cette donnée. Les stations d'épuration, bien qu'elles se soient énormément améliorées sur le plan technique, n'ont donc pas été conçues pour éliminer la totalité des molécules pharmaceutiques. D'autre part, les études concernant cette pollution sont rares et Hélène Budzinski, Directrice du Laboratoire de Physico-et Toxicochimie des Systèmes Naturels à l'Université de Bordeaux 1 confirme : « *Nos connaissances sur ces polluants émergents sont encore lacunaires. Nous sommes donc aujourd'hui dans l'impossibilité d'établir un lien direct entre telle classe de molécules pharmaceutiques et tel problème précis de santé.* »<sup>16</sup>

### 3.2 Conséquences : la féminisation des poissons de rivière

L'une des conséquences de la présence d'œstrogène dans les rivières est la féminisation des poissons. Les effets sur l'environnement de la prise de la pilule sont connus depuis la publication, en 2003, d'une étude commandée par le ministère de l'Ecologie. « *Cette étude montre que la présence de ces substances dans la Seine et le Rhône est responsable de la féminisation des poissons mâles* », alerte Claude Danglot du laboratoire de biotechnologie du Centre de recherche et de contrôle des eaux de Paris (CRECEP).<sup>17</sup>

Le sujet est pris au sérieux par l'Académie de pharmacie qui vient de mettre en place un groupe de travail, «Médicaments et environnement », placé sous la houlette du toxicologue Jean-Marie Haguenoer. « *Nous sommes en train d'auditionner de nombreux experts. Nous espérons rendre nos conclusions et d'éventuelles recommandations d'ici à la fin de l'année* », souligne le spécialiste.

De son côté, l'Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (Cemagref) a lancé une étude des eaux usées à la sortie d'une vingtaine de stations d'épuration. Baptisé Amperes, ce projet de 2,4 millions d'euros doit évaluer d'ici à fin

---

<sup>15</sup> [http://www.ined.fr/fr/pop\\_chiffres/france/avortements\\_contraception/methode/](http://www.ined.fr/fr/pop_chiffres/france/avortements_contraception/methode/)

<sup>16</sup> *Le Journal du CNRS* <http://www2.cnrs.fr/presse/journal/3616.htm>

<sup>17</sup> <http://www.infosdelaplanete.org/2354/nos-medicaments-polluent-l-eau-des-rivieres.html>

2009 l'efficacité des stations d'épuration à éliminer les principales molécules pharmaceutiques détectées dans les cours d'eau. Nous voyons apparaître, dans de nombreux cours d'eau français, des phénomènes de féminisation des mâles chez certaines espèces de poissons (truite arc-en-ciel, gardon...), de gastéropodes, de grenouilles, ainsi que des phénomènes d'immunotoxicité qui se traduisent par une diminution de l'efficacité du système immunitaire entraînant une sensibilité accrue aux agents infectieux.<sup>18</sup>

En France, nous en sommes donc au stade des premières expertises, analyses et bilans contrairement aux britanniques qui disposent déjà de données plus avancées. L'étude de l'Agence environnementale britannique, financée par le gouvernement, a étudié des poissons de dix rivières britanniques pendant cinq ans, et a découvert des mâles "féminisés" dans chacune de ces rivières: près de la moitié portaient des ovules dans leurs organes reproducteurs, ou d'autres caractères appartenant à l'autre sexe. Un quart produisait des spermatozoïdes de mauvaise qualité. Un dixième était stérile.<sup>19</sup> Une autre étude montre ce danger :

« Les concentrations de substances œstrogènes dans l'eau du Saint-Laurent et de l'Outaouais atteignent depuis quelques années des ampleurs telles que les mâles de certaines espèces de poissons indicateurs, comme le modeste mené <sup>20</sup>«Queue à tache noire», sont **en voie de féminisation dans des proportions atteignant à certains endroits plus de 30 %, voire jusqu'à 50 %**. D'autre part, un pourcentage inquiétant des poissons analysés affichent une diminution draconienne des fonctions reproductrices chez les mâles. Une étude signée par six chercheurs de l'Institut Armand-Frappier et un chercheur d'Environnement Canada, qui a été publiée sans tambour ni trompette au cours des derniers mois dans la revue *Toxicological Sciences*. »<sup>21</sup>

### **3.3 La prise en compte de l'approche genre : un « plus » dans l'appréhension des pollutions de l'eau**

Après cette étude des conséquences de la pollution par les contraceptifs, on peut alors se demander si des mesures peuvent être prises pour faire face à ce problème.

<sup>18</sup> *Le Journal du CNRS* <http://www2.cnrs.fr/presse/journal/3616.htm>

<sup>19</sup> <http://terresacree.org/pollution.htm>

<sup>20</sup> Mené : nom donné au vairon au Québec.

<sup>21</sup> <http://www.ledevoir.com/2004/02/16/47572.html?273>

On pourrait moderniser les stations d'épuration, conclut Hélène Budzinski. Mais l'idéal serait de supprimer la pollution à la source car elle reste sceptique concernant une éventuelle amélioration des procédés de dépollution.

Il ne s'agit pas d'arrêter de se soigner, mais de consommer moins de médicaments. En effet, d'autres substances pharmaceutiques sont également présentes dans l'eau traitée : paracétamol, ibuprofène, anticancéreux, anti-cholestérol, anti-inflammatoires...

Il semble aussi pour certains, qu'il faille davantage sensibiliser les femmes et leurs faire prendre conscience de l'impact de la pilule sur l'environnement et peut-être leur conseiller d'autres modes de contraception.

Mais également, au sein même des entreprises de gestion de l'eau, l'analyse de la pollution par la pilule permettrait de proposer des solutions pour tous les médicaments qui ne sont pas traités par les stations de dépollution des eaux.

Ainsi, en s'attachant à un cas de pollution spécifique aux femmes, on peut imaginer un élargissement à d'autres enjeux majeurs, concernant la qualité des fleuves.

Cependant comme nous allons le voir à présent, pour ce faire, il est nécessaire que le rôle des femmes soit plus valorisé aux seins des métiers de l'eau, car avec un personnel encore trop masculin il subsiste un biais important dans la compréhension des logiques différentes selon les sexes.

## **4 Les femmes dans les métiers de l'eau**

### **4.1 Efforts législatifs et institutionnels pour une parité dans les métiers de l'eau**

Les métiers de l'eau sont traditionnellement assignés aux hommes et les centres de décision concernant la gestion de l'eau sont tout aussi frileux à la présence féminine. En effet,

que ce soit dans le secteur publique ou privé, les femmes demeurent exclues des processus décisionnels.

Après ce constat, les pouvoirs publics ont décidé de se lancer dans une campagne en faveur d'une parité homme femme. En effet, la loi sur la parité concernant les emplois de la fonction publique et les formations devaient prendre en compte cette disparité sexuée dans la gestion de l'eau en France.

L'exemple d'Eau De Paris, société d'économie mixte ayant pour actionnaire principal la Ville de Paris et gérant la production et le transport de l'eau dans Paris et la région parisienne, illustre cet engagement social qui aspire à une politique salariale égalitaire et éthique. Visant à être une entreprise citoyenne et solidaire dans ses activités, Eau De Paris se lance dans une politique de ressource humaine soucieuse de l'égalité femme-homme et de la diversité dans l'entreprise. Ce défi est d'autant plus important qu'Eau de Paris a par le passé essentiellement recruté ses salariés parmi la population masculine, les métiers étant peu ouverts aux femmes. Eau de Paris s'est engagée désormais dans une politique volontariste de lutte contre toutes formes de discriminations et notamment de sexe. En 2005, le taux d'emploi des femmes au sein d'Eau de Paris atteignait 25%, un chiffre certes encourageant mais qui démontre le chemin qu'il reste à parcourir pour rééquilibrer les parts respectives des femmes et des hommes salariés au sein de l'entreprise, compte tenu de leurs poids respectifs au sein de la population active, sans pour autant pratiquer la discrimination positive.

« Cet accord contient des mesures et des orientations destinées à améliorer l'environnement professionnel et privé des salariés d'EAU DE PARIS et des femmes plus spécifiquement.

**En terme de recrutement et de management** : en sensibilisant et en formant les cadres aux avantages de la mixité ; en **élargissant les viviers de recrutement aux populations discriminées en raison de leur sexe** ou de leurs origines ; en s'engageant pour que la proportion des promotions, des formations et des recrutements soit au moins égale à la part des femmes dans chacun des métiers ; en **excluant toute forme de discrimination directe ou indirecte** dans le contenu, le libellé et les modes de sélection des candidats au recrutement ; en organisant une épreuve de management éthique dans les examens d'évolution professionnelle.

***En terme de meilleure prise en compte de la vie privée :*** en mettant en place un **dispositif d'accompagnement des personnes partant en congés de maternité**, afin d'éviter que leur carrière ne soit freinée ; en participant aux frais de garde des enfants à hauteur de 7 € par jour et par enfant jusqu'à 6 ans ; en augmentant le nombre de jours de congés « enfants malades » ; en prenant en compte l'intégralité du congé maternité, comme temps de travail effectif pour les avancements, l'intéressement et la participation ; en **élaborant un plan spécifique pour féminiser les métiers masculinisés**. Ce travail est mené grâce à des partenariats avec des écoles, des échanges d'expérience inter-entreprises, ou en lien avec des associations tel que l'Association des Femmes Ingénieurs.... en maintenant la rémunération lors des congés de maternité ; en permettant aux agents pacsés d'avoir les mêmes avantages que les agents mariés ; en **instaurant un observatoire de la parité au sein de la commission éthique** et un suivi annuel de l'accord. »<sup>22</sup>

Ainsi, le poste de président directeur Générale d'Eau de Paris est dirigé par une femme, Anne Le Strat, Conseillère de Paris, élue au 18<sup>ème</sup> arrondissement et huit femmes siègent au Conseil d'Administration, composé de quinze personnes. Eau de Paris a ainsi été l'une des 5 premières entreprises françaises (tous domaines confondus) à d'être récompensée en mars 2005 par le "Label égalité" attribué par le Ministère à la cohésion sociale et à la Parité et par l'AFAQ/AFNOR Certification<sup>23</sup>. Aujourd'hui, elle est reconnue comme novatrice sur cette thématique, ce qui lui vaut d'être régulièrement consultée par des entreprises désireuses d'appliquer un accord similaire.

A une autre échelle, les six Agences de l'eau qui régissent les bassins d'eau mettent en avant l'écocitoyenneté. *« Depuis quelques années, l'explosion de la notion d'environnement et d'éducation environnementale a conduit à une véritable aventure citoyenne, une essentielle responsabilité collective. La qualité de notre environnement passe par cette démarche éco citoyenne. Elle s'adresse à tous les publics. »*<sup>24</sup> On observe un premier souci de rapprochement des agences vers ses consommateurs dans sa diversité et donc dans sa mixité.

Dans le cadre de la loi sur la parité de 2000, le premier ministre Lionel Jospin annonçait dans une circulaire du 6 mars 2000 relative à la préparation des plans pluriannuels

<sup>22</sup> Cf. <http://www.eaudeparis.fr/>

<sup>23</sup> AFAQ/AFNOR : premier organisme certificateur d'entreprises en France.

<sup>24</sup> <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

d'amélioration de l'accès des femmes aux emplois et postes d'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat :

« J'ai donc demandé au ministre chargé de la fonction publique d'engager et de coordonner une **politique volontariste de promotion des femmes dans la fonction publique**.

Il importe d'autant plus que l'Etat se montre exemplaire en la matière que, conformément aux engagements pris lors de la conférence européenne du 17 avril 1999, la France se dotera, dès cette année, d'un plan national d'action sur l'égalité des chances visant à associer de façon équilibrée les femmes et les hommes à la prise de décision. (...)

Le plan pluriannuel d'amélioration de l'accès des femmes aux emplois et postes d'encadrement supérieur devra concerner les emplois et les fonctions ci-après :

- les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat dont les conditions de nomination et d'avancement sont précisés par le décret no 55-1226 du 19 septembre 1955.

- les emplois de directeur régional et de directeur départemental des services déconcentrés, qui sont, pour la plupart, régis par des statuts d'emplois.

- **les emplois de direction et d'encadrement, autres que ceux auxquels il est pourvu en conseil des ministres, des établissements publics sous tutelle de votre ministère.**

- les fonctions de chef de bureau.

Cette liste n'est pas limitative et il vous est loisible de prendre en compte dans le plan de votre ministère d'autres emplois et postes d'encadrement supérieur comme, par exemple, les fonctions de chef de service au sein des services déconcentrés ou les fonctions d'adjoint de chef de bureau. »<sup>25</sup>

Les emplois des agences de l'eau, en tant qu'établissements publics sous la tutelle du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, sont concernés par cette loi de 2000. Il s'agissait de remédier au déséquilibre flagrant entre le rôle des hommes et l'absence des femmes au sein des organismes publics.

Chargées de mettre en œuvre ce devoir d'égalité, ces réformes se caractérisent par une oscillation permanente entre l'adoption de politiques spécifiques destinées à prévenir ou corriger les inégalités de fait dont sont victimes les femmes et l'adoption de politiques

<sup>25</sup> J.O. Numéro 56 du 7 Mars 2000 page 3538

générales intégrant la problématique égalitaire. Aux premières, on reconnaît une certaine fonction de rattrapage et de correction, tout en leur reprochant de placer les femmes en situation ou bien de perpétuelles victimes ou bien d'« alibis ». Les secondes offrent l'opportunité de glisser la dimension de genre dans toutes les politiques publiques, mais elles ne sont pas exemptes d'un risque d'altération, voire de dilution de la logique d'égalité dans des préoccupations plus vastes où celle-ci figurerait sous la forme d'une clause de style.

En d'autres termes, il s'agit de cibler les problèmes spécifiques et formuler des mesures précises dans le cadre d'institutions identifiées comme les Agences de l'eau et leur axe de travail autour de l'écocitoyenneté, puis de traiter le genre dans son aspect institutionnel le plus large possible avec la loi sur la parité qui définit des orientations générales et censées définir un cadre pour les politiques publiques.

Ce jeu à différentes échelles pour la promotion des femmes dans les métiers de l'eau s'inscrit dans un souci de remédier à une domination spécifique et aspire à réconcilier les institutions politiques avec la société. Cependant, l'écart entre les hommes et les femmes demeure particulièrement marqué et témoigne d'une certaine mise en échec de ces actions institutionnelles.

#### **4.2 Une réalité qui témoigne de la surreprésentation masculine**

Cependant les résultats menés par ses différentes politiques d'intégration des femmes dans les métiers de l'eau sont peu probants.

En effet, on peut déceler un certain nombre de décalages entre les principes d'égalité affichés, les outils de mesure et d'investigation dont certaines organisations se dotent, et les effets réels. Concernant les postes décisionnels dans la gestion de l'eau, il faut insister sur un contexte qui reste globalement hostile et des attitudes fortement teintées d'ambivalence vis-à-vis des femmes.

Les Conseils d'administrations sont largement hostiles aux femmes comme le montre le tableau réalisé ci-dessous.

Les femmes dans les Conseils d'Administration (CA) des Agences publiques de l'eau et des sociétés privées gestionnaires de l'eau en 2007				
Agences de l'eau	Effectifs total au CA	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes au CA
Agence de l'eau Loire-Bretagne	40	38	2	5
Agence de l'eau Rhin-Meuse	47	44	3	6,3
Agence de l'eau Adour Garonne	53	51	2	3,8
Agence de l'eau Artois Picardie	45	41	4	8,9
Agence de l'eau Seine Normandie	36	35	1	2,8
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et de Corse	42	41	1	2,4
Agences de l'eau en France	263	250	13	5,2
Sociétés Privées	Effectifs total au CA	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes au CA
Véolia	14	14	0	0
Suez	13	12	1	7,7
Saur	18	17	1	5,5
Sociétés privées	45	43	2	4,4

Source : enquête personnelle d'après les sites internet des différents organismes<sup>26</sup>.

<sup>26</sup>

Mis à jour entre novembre 2006 et janvier 2008.

D'après le résultat de cette enquête, les femmes sont largement exclues des centres de décisions concernant la gestion de l'eau que ce soit dans le secteur public (5,2 % de femmes dans les Conseils d'Administration) ou dans le secteur privé (4,4%). Ces chiffres témoignent d'un non respect des règles dictées par la loi sur la parité et de la difficulté de mettre en application des changements de comportement. En effet, le recrutement et l'élection des CA se caractérisent par l'exclusion des femmes et reproduit le mécanisme traditionnel de la répartition des tâches, impliquant la masculinité des postes de décision.

Outre la minorité numérique, l'atmosphère dans ces centres de décisions est largement défavorable à toute initiative féminine. Marie Pérez, ingénieure employée à Véolia et en charge pour la région PACA et la Corse de la négociation de contrats avec les usines et les collectivités souhaitant déléguer la dépollution et la récupération de leurs eaux, décrit cette ambiance de travail reposant sur une domination masculine : *« quand je suis arrivée je cumulais les handicaps : j'étais jeune, je n'avais fait ni Centrale ni Polytechnique et j'étais une femme. Certains hommes refusaient de travailler avec moi. J'ai fait semblant de ne pas le voir puis je me suis imposée. Véolia est une entreprise franco-française à l'ancienne, hyper machiste, les mentalités commencent à peine à changer. »*<sup>27</sup>

Quand elles arrivent à s'imposer, c'est souvent grâce à l'aide d'un collègue et donc sous protection masculine, ce qui limite l'acte réel d'émancipation. *« Marie (Perez) reconnaît pour sa part avoir eu la chance, à son arrivée dans l'entreprise, d'avoir été appuyée et protégée par son supérieur. »* Il s'agit alors d'une logique de copinage plus que des efforts pour amener les femmes dans les postes clés.

Et ce changement de mentalité sera long puisque la domination masculine est tellement ancrée qu'elle informe les comportements féminins : *« Véolia a la réputation de ne pas embaucher de femmes, donc elle ne reçoit pas de CV de femmes... »*.

Cette ambiance de travail et cette surreprésentation masculine ne risque pas de changer avec les conditions actuelles dans la mesure où la gestion d'eau se privatise en France et que, si certaines dynamiques pour la parité sont impulsées dans les services publics, les sociétés

---

<sup>27</sup> <http://www.objectif-egalite.fr/emploi/metiers/met-4/>

privées ne cherchent pas à redistribuer les emplois en faveur des femmes. En effet, si Eau de Paris, a reçu le "Label égalité" attribué par le Ministère à la cohésion sociale et à la Parité, elle redistribue en grande partie ses services dans le cadre d'une délégation de service public, par les sociétés Veolia et Suez, qui elles sont loin de pouvoir mettre en avant la parité dans leur entreprise.<sup>28</sup>

### 4.3 La formation

Dans la formation, malgré les progrès qui ont été enregistrés dans d'autre domaine, c'est principalement le caractère sexué des filières qui contribue au maintien des inégalités entre hommes et femmes comme l'illustre les métiers de l'eau (comme par exemple dans les postes d'ingénieur, technicien de rivière, technicien hydrobiologiste, responsable de réseaux d'eau potable, conseiller d'exploitation, hydrologue, gestionnaire etc..). Les meilleurs résultats scolaires d'ensemble des filles cachent un certain nombre de différences et d'inégalités importantes<sup>29</sup>, notamment dans le secteur étudié. D'une manière générale, les filles sont moins nombreuses dans les filières scientifiques conduisant aux positions les plus valorisées socialement, ce qui peut expliquer leur quasi absence dans les Conseils d'Administration des Agences de l'Eau et des sociétés privées.

A l'université, les filles sont largement majoritaires dans certaines disciplines, notamment en lettres, dans les langues ou encore dans les sciences humaines et sociales. Elles sont également majoritaires en droit et sciences politiques, en administration économique et sociale et dans les sciences de la nature et de la vie. En revanche, elles ne représentent toujours qu'une part réduite des étudiants en sciences et structure de la matière (34%), en sciences et technologie, en chimie, et en sciences pour l'ingénieur (22,5%) formant aux différents secteurs pour la gestion de l'eau.

Concernant les apprentissages et les formations professionnelles du bac à bac +3, la différence entre le recrutement est encore plus importante.

---

<sup>28</sup> <http://www.eauxglacees.com/Pour-la-gestion-directe-de-l-eau-a>

<sup>29</sup> Josette TRAT, et alii, *L'Autonomie des femmes en question. Antiféminismes et résistances en Amériques et en Europe*, 2006, L'Harmattan, Paris, 240 pages.

Pourcentage des femmes dans les formations des métiers de l'eau (2007)				
Formations	Hommes	Femmes	Effectifs	Pourcentage des femmes
Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) des Landes	8	2	10	20
Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) au Lycée de Poisy	36	9	45	20
Brevet Technique Supérieur (BTS) Métier de l'eau à Nancy	29	4	33	12,1
BTSA des Landes à Heugas	24	7	31	22,6
Licence Pro des métiers de l'eau à IUT d'Amiens	16	7	23	30,4
Total	113	29	142	20,4

Sources : enquêtes personnelles auprès des différents centres de formation<sup>30</sup>.

D'après ce tableau plus la formation est qualifiée (Licence professionnelle, Bac + 3), plus il y a de filles (30%). Elles ont donc tendance à se réfugier dans les qualifications se situant entre celle d'un technicien et celle d'un ingénieur, échappant ainsi aux postes traditionnellement masculin. Avec cette troisième voie, elles parviennent à insérer les emplois liés au domaine de l'eau.

<sup>30</sup> Les centres de formations ont été recensés au hasard, sans distinctions aucune parmi les formations aux métiers de l'eau les plus connues en France.

Cette discrimination de fait prend d'autant plus de sens qu'elle se cumule par la suite avec un autre phénomène : une dévalorisation relative des diplômes des femmes quand elles se présentent sur le marché du travail. En effet, toutes les données disponibles montrent que, quels que soient les diplômes obtenus, ils procurent tendanciellement moins d'avantages aux femmes qu'aux hommes.

L'encouragement de l'Education Nationale et des différents ministères administrant les lycées techniques et agricoles pour l'entrée des filles dans ses filières masculines restent faible.

Au Québec, promouvoir les métiers non-traditionnels est important. Le concours « Chapeau Les filles ! » qui encourage les filles à s'impliquer dans un domaine non-traditionnel. Le concours « *Chapeau, les filles!* » a pour but de favoriser la diversification des choix de carrière des jeunes filles et des femmes et d'encourager celles qui sortent des sentiers battus à persévérer jusqu'à l'obtention de leur diplôme.<sup>31</sup> Le concours se tient dans toutes les régions du Québec et s'adresse aux étudiantes en formation professionnelle au secondaire ou en formation technique au collégial. Deux filières des métiers de l'eau sont prises en compte par ce concours : assainissement de l'eau (DEC) et conduite de procédés de traitement de l'eau (DEP). La dernière récompensée est d'ailleurs Julie Brouillet en 2006/2007, inscrite dans la catégorie Conduite de procédés de traitement de l'eau.

La France reste en retard par rapport à cette promotion de la mixité dans les métiers qui sont traditionnellement exercés par des hommes.

## **5 Vers une « nouvelle culture de l'eau » ?**

Dans ce contexte, les finalités d'une nouvelle "culture de l'eau" semblent évidentes pour arriver à une prise en compte accrue des femmes au sein des processus de gestion et de préservation de la ressource en eau en France.

Cependant l'élaboration de cette étude nous a permis de saisir le peu d'information genrées disponibles en France et le peu d'engagement politique visant à l'intégration du genre

---

<sup>31</sup> <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/chapeau/>: Site du Ministère Québécois de l'éducation des loisirs et des sports.

dans les métiers de l'eau et la sensibilisation des femmes à la préservation de l'eau. Nous allons à présent voir qu'il n'en est pas de même pour les engagements internationaux de la politique française en la matière.

### 5.1 Engagements internationaux de la France, pris sur la question genre et eau :

La France en tant que puissance occidentale et présence forte de la coopération internationale dans les pays du Sud, a participé à plusieurs engagements internationaux en faveur de l'intégration du genre dans la gestion de l'eau, recensées dans le tableau suivant :

Participation de la France aux engagements internationaux principaux sur le genre et l'eau, depuis 1979 :

Evénements	Année	Lieu	Engagements
<i>Sommets mondiaux</i>			
Sommet du Millénaire	2002	New York	3ème objectif de développement du Millénaire: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
Sommet Mondial sur le Développement durable	2002	Johannesburg	(...) « Promouvoir la participation des femmes » (...) ; « éliminer toute forme de violence et de discrimination à l'égard des femmes » (...)
Conférence Internationale Sur l'Eau douce	2001	Bonn	(...) «Il est nécessaire de renforcer le rôle des <b>femmes</b> dans les domaines relatifs à l'eau et d'assurer une plus large participation de celles-ci.» (...) « Les politiques de gestion de <b>l'eau</b> ne devraient pas faire de distinction fondée sur le sexe entre les usagers et devraient assurer aux hommes et aux <b>femmes</b> un accès équitable aux ressources en <b>eau</b> , y compris à <b>l'eau</b> potable et <b>l'assainissement.</b> »(...) « Dans le domaine de <b>l'eau</b> , les experts et les décideurs devraient être formés à travailler avec des personnes des deux sexes sans distinction. En maints endroits, un appui spécifique est également nécessaire pour donner aux <b>femmes</b> les moyens d'assumer les fonctions de direction et d'encadrement dans les

politiques de **l'eau** et la gestion des ressources en eau. Les politiques de l'eau et les systèmes de gestion de l'eau devraient tenir compte des sexospécificités ainsi que de la répartition des rôles et des tâches dans tous les domaines relatifs à l'eau. Les données relatives à **l'eau** devraient être **ventilées par sexe.** »(...)

2 <sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau	2000	La Haye	(...) « Nécessité d'assurer un accès égal pour tous les agriculteurs, particulièrement les <b>femmes</b> , aux ressources productives, telles que <b>l'eau</b> , la terre, le matériel agricole, la technologie et les résultats de la recherche appliquée. »(...) « Implication plus grande des femmes dans la gestion de <b>l'eau</b> en tant que parties prenantes importantes, notamment dans les pays en développement. »(...) <b>&gt;Création de « l'alliance genre et eau » regroupant 120 organisations travaillant dans ces domaines.</b>
4 <sup>ème</sup> Conférence Internationale sur les femmes	1995	Beijing	(...) « Mesures à prendre : Faire connaître le rôle des femmes, et surtout des femmes rurales et des femmes autochtones dans les domaines ... de <b>l'irrigation, de l'aménagement des bassins versants, de l'assainissement</b> ... en accordant une place particulière aux connaissances et à l'expérience des <b>femmes</b> autochtones; Appuyer les efforts visant à assurer aux <b>femmes</b> , sur un pied d'égalité avec les hommes, l'accès...à <b>l'eau potable</b> ... grâce à des programmes participatifs d'évaluation des besoins ... et de formulation de politiques aux niveaux local et national. (...) »
Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement	1992	Rio de Janeiro	(...) « <b>Les femmes</b> ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable. »(...)
Conférence Internationale sur l'eau et	1992	Dublin	(...) « <b>Les femmes</b> jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de <b>l'eau...</b> L'adoption et l'application de ce principe exige que l'on s'intéresse aux besoins

l'environnement

particuliers des **femmes** et qu'on leur donne les moyens et le pouvoir de participer, à tous les niveaux, aux programmes conduits dans le domaine de **l'eau**, y compris la prise de décisions et la mise en œuvre, selon les modalités qu'elles définiront elles-mêmes. »(...)

Convention sur l'élimination de toutes discriminations à l'égard des Femmes (CEDAW) 1979

(...) « Article 14 (2) ...éliminer la discrimination à l'égard des **femmes** dans les zones rurales afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, leur participation au développement rural et à ses avantages et, en particulier ils leur assurent le droit: De bénéficier de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, **l'assainissement**, l'approvisionnement en **électricité et en eau**, les transports et les communications. »(...)

---

Source : Auteur, d'après GWA<sup>32</sup> et actes.

## 5.2 Création d'outils français d'intégration du genre dans la gestion de l'eau :

La France a développé en plus de ces engagements internationaux, plusieurs outils nationaux d'action internationale en faveur du développement de l'accès à l'eau en signalant régulièrement l'importance de l'approche genre au cœur de ses projets.

Il s'agit pour les outils étatiques du Partenariat français pour l'eau et de la loi Oudin-Santini, et du partenariat de l'AFD avec le Ps-eau, ainsi que d'une multitude d'engagements genrés adoptés par les différentes ONG françaises.

-Le Partenariat français pour l'eau

---

<sup>32</sup> GWA (Gender and Water Alliance), Rapport Genre, Eau et Développement, Perspective de genre dans les politiques du secteur de l'eau, GWA, Leicestershire (UK), 2003.

Les acteurs français pour l'eau et Nelly Olin, Ministre de l'écologie et du développement durable, ont souhaité marquer le 22 mars 2006, Journée mondiale de l'eau, par

**Intervention de Mme Nelly Olin, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Conférence de presse du Partenariat Français pour le 4<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau de Mexico, Paris, le 1er mars 2006.**

**Education, eau et femmes**

(...)Mon dernier message concernera le rôle majeur joué par la question de l'eau dans l'émancipation des femmes. Dans de nombreux pays en développement, les femmes et les jeunes filles consacrent une part importante de leur temps à la « corvée d'eau ». Ce sont également elles qui souffrent le plus du manque d'hygiène et de conditions d'assainissement indécentes.

Aussi me semble-t-il indispensable de promouvoir l'éducation des jeunes filles en accordant la place nécessaire à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène dans les établissements scolaires.

Mon objectif sera double : d'une part, promouvoir l'équipement en eau potable et en assainissement des écoles prenant en compte les besoins respectifs des garçons et des filles ; d'autre part, renforcer les programmes scolaires sur ces thèmes en mettant particulièrement en évidence le rôle des femmes.

Les membres du Partenariat français possèdent une expérience en la matière au vu des multiples projets qu'ils

la mise en place officielle du Partenariat français pour l'eau (PFE). Ce partenariat fédère les différents acteurs du domaine de l'eau, publics et privés, que sont l'Etat, les collectivités locales, l'Agence française de développement, les agences de l'eau, les entreprises, les organisations scientifiques et de recherche et les organisations non gouvernementales. Rendu possible grâce au travail collectif mené lors du forum

mondial de l'eau de Mexico en 2006, le PFE souhaite apporter des contributions aux interventions de la communauté internationale notamment vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement<sup>33</sup>.

Des thèmes forts d'intervention se dessinent pour le plan d'action 2007-2009 du Partenariat : l'assainissement, le financement des infrastructures, la responsabilité et la gouvernance démocratique locale pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement intégrant l'équité, la justice et la solidarité, la gestion par bassin versant, l'eau pour l'alimentation.

De manière transversale comme le souligne Nelly Olin<sup>34</sup> dans son discours, l'intégration du genre est devenue pour le partenariat français pour l'eau une approche transversale désormais indispensable dans l'appréhension des interventions futures.

<sup>33</sup> Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont huit objectifs que les États membres de l'ONU ont convenus d'atteindre d'ici à 2015. La déclaration date en septembre 2000.

-Les 1% des ressources budgétaires dédiées à la coopération à l'accès à l'eau :

Depuis le 27 janvier 2005 la loi "Oudin-Santini" permet aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement, aux agences de l'eau... d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale.

Cette loi, originale en matière d'accès à la coopération des acteurs français de l'eau dans les pays du Sud, est un levier potentiel pour influencer l'accès à l'eau au Sud et donc aussi l'intégration des femmes dans ces projets.

-Le partenariat du Ps-eau avec l'AFD :

Depuis 1999, le PS-Eau et l'Agence Française de Développement travaillent conjointement pour intégrer le processus du genre aux projets de développement.

En 2002, a été publié un ouvrage collectif « Genre, eau et développement durable »<sup>35</sup> sur les expériences de la coopération française dans ce domaine.

**LOI n°:2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement.**

(...)Art. L.1115-1-1. Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, **dans la limite de 1% des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements**, dans le cadre des conventions prévues à l'article L.1115-1, **des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.**

(...) Dans le respect des engagements internationaux de la France et dans le cadre de conventions soumises à l'avis du comité de bassin, **l'agence peut mener des actions de coopération internationale**

<sup>34</sup> Cf. . Encadré Intervention de Mme Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Conférence de presse du Partenariat Français pour le 4<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau de Mexico, Paris, le 1er mars 2006.

<sup>35</sup> Référence : Ps-Eau & AFD & Ministère des Affaires Etrangères, Eau, genre et développement durable, expériences de la coopération française en Afrique subsaharienne, 2002, Nogent-sur-Marne : Edition du GRET, Collection Etudes et Travaux numéro 0, 112 pages.

En 2006 également, a été publié un guide méthodologique<sup>36</sup>, sur « La prise en compte du genre dans les projets d'adduction d'eau potable en milieu rural et semi urbain », qui se veut un document de référence pour intégrer concrètement la question du genre dans la réalisation des projets d'adduction.

Enfin, l'AFD et le Ps-Eau souhaitent concrétiser dans une troisième étape en cours de réalisation, les enseignements tirés des dispositifs de suivi des projets de l'AFD depuis la prise en compte du genre dans l'élaboration de stratégies de développement.

---

<sup>36</sup> Référence : Ps-Eau & AFD & Marc Vézina, La prise en compte du genre dans les projets d'adduction d'eau potable en milieu rural et semi urbain, guide méthodologique, 2006, Paris : Editions AFD et Ps-Eau, Collection Outils Genre et Eau numéro 0, 42 pages.

## 6 En guise de conclusion...

S'il est vrai que le genre est aujourd'hui une approche transversale essentielle des politiques de développement dans les pays du Sud, notamment dans ceux qui ne garantissent pas le droit à l'équité entre les sexes, elle est pourtant loin d'être intégrée aux stratégies de gestion des ressources en eau en France.

Ainsi, si l'approche genre est surtout utilisée dans les pays du Sud où les inégalités entre les hommes et les femmes sont flagrantes, elle est aussi pertinente en France où les inégalités sont moins fortes, certes, et surtout beaucoup plus subtiles.

Pour cette raison, elles demandent une analyse extrêmement rigoureuse pour ne pas passer à côté car il s'agit d'un angle d'étude indispensable pour vérifier s'il y a des sexospécificités, les comprendre et permettre une meilleure intégration des femmes dans l'élaboration des politiques de gestion de l'eau.

En effet, cette étude nous a permis de mettre en avant les difficultés d'une mise en pratique de la parité dans des métiers traditionnellement masculins. Si les services publics font quelques efforts dans des organisations ciblées, les sociétés privées ne partagent pas encore ce souci de parité, très en marge de la mise en place d'une gestion participative et égalitaire pourtant majoritairement prônée dans les projets de coopération.

D'autre part, l'analyse de la pollution par la pilule permettrait également de proposer des solutions pour tous les médicaments qui ne sont pas traités par les stations de dépollution des eaux. En s'attachant à un cas de pollution spécifique aux femmes, cela permettrait d'aborder un enjeu majeur concernant la qualité des fleuves.

L'intérêt de l'approche genre et eau prend alors toute son importance dans la mesure où elle permet de déceler et d'insister sur des problèmes environnementaux plus larges.

Pour toutes ces raisons il est nécessaire aujourd'hui de favoriser une meilleure prise en compte des femmes, tant en temps que consommatrices, que gestionnaires, techniciennes, biologistes ou tout autre métiers liés à la ressource « eau » dans notre pays, et cela en premier

lieu en remédiant au manque quasi complet d'informations et d'analyses qui touchent à la thématique genre et eau.

## 7 BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

DANDURAND, et alii, « Le Genre des politiques publiques : constats et actions », dans *Lien Social et Politiques*, n°47, 2002.

GWA (Gender and Water Alliance), Rapport Genre, Eau et Développement, Perspective de genre dans les politiques du secteur de l'eau, GWA, Leicestershire (UK), 2003.

Ps-Eau & AFD & Ministère des Affaires Etrangères, Eau, genre et développement durable, expériences de la coopération française en Afrique subsaharienne, 2002, Nogent-sur-Marne : Edition du GRET, Collection Etudes et Travaux numéro 0, 112 pages.

Ps-Eau & AFD & Marc Vézina, La prise en compte du genre dans les projets d'adduction d'eau potable en milieu rural et semi urbain, guide méthodologique, 2006, Paris : Editions AFD et Ps-Eau, Collection Outils Genre et Eau numéro 0, 42 pages.

Rose-Marie Lagrave, Les agricultrices en France. Un bilan critique des recherches, *Études rurales*, Agriculture et condition des femmes.

RUF, Thierry, VALONY, Marie-Jeanne, Les contradictions de la gestion intégrée des ressources en eau dans l'agriculture irriguées méditerranéenne, Cahier d'étude et de recherches francophones/afrique. Volume 16, numéro 4,294-300, juillet aout 2007, Synthèse, Institut de recherche pour le développement (IRD), Montpellier.

TRAT, Josette et alii, L'Autonomie des femmes en question. Antiféminismes et résistances en Amériques et en Europe, 2006, L'Harmattan, Paris, 240 pages.

### ARTICLES

AZOULAY Muriel, QUIMINAL Catherine, Reconstruction des rapports de genre en situation migratoire, Femmes « réveillées », hommes menacés en milieu soninké, article publié dans *VEI Enjeux*, n° 128, mars 2002.

COLIN Christel, DJIDER Zohor, RAVEL Claire, division Etudes sociales, INSEE, La parité à pas comptés, article publié dans *INSEE Première* numéro 1006, Mars 2005.

Femmes, hommes : différences et inégalités , *Economie et statistique* n°398-399, mars 2007

L'incontournable question de l'eau, 2002, numéro spécial Sommet de Johannesburg, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie et Organisation Internationale de la Francophonie, numéros 55-56-57, pp. 150-160.

SEMBLAT Marie-Lise, Docteur en géographie, professeur au Collège coopératif de Paris, présidente du réseau ASTER (Actrices Sociales de Territoires Européens Ruraux), Européennes : « actrices-actives » de développement rural. Structuration de nouveaux groupes de femmes, article publié dans la revue Reflets—Vol. 3, no 2, automne 1997.

#### ACTES DE COLLOQUES

Graciela Schneier-Madanes, « Entre l'eau « ressource », l'eau « réseau » et l'eau « environnement » : la démultiplication des territoires urbains », *Cyber géo*, Séminaire de recherche du GDR Rés-Eau-Ville (CNRS 2524) "L'eau à la rencontre des territoires", Montpellier, France, 27-28 et 29 mai 2004, URL : <http://www.cybergegeo.eu/index1504.html>.

O. Drevet-Dabbous (Ps-Eau), C. Bassolé (CREPA), avec le soutien de l'AFD, Genre et eau : Vers un développement partagé, 31 Août et 1er Septembre, Contexte : sommet du développement durable de Johannesburg, 2007.

#### SITES INTERNET

[www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr) Site de la Société anonyme de gestion des eaux de Paris.

[www.objectif-egalite.fr](http://www.objectif-egalite.fr) Association française, « Pour que l'égalité entre les femmes et les hommes avance au quotidien ».

[www.eauxglacees.com](http://www.eauxglacees.com) Site internet de Marc Laimé, journaliste spécialisé et conseil sur les politiques publiques de l'eau auprès de collectivités locales.

[www.eau-international-france.fr/](http://www.eau-international-france.fr/) Site Internet du Partenariat Français pour l'Eau.

[www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Confpress\\_PFE\\_22-03-07-2.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Confpress_PFE_22-03-07-2.pdf) Le discours prononcé par Mme Nelly Olin, 22 mars 2007.

[www.iepf.org](http://www.iepf.org) Site de l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie.

[www.insee.fr](http://www.insee.fr) Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr) Site internet du Centre National de la Recherche Scientifique.

<http://terresacree.org> Base vivante d'information de l'association Terre Sacrée.